



## Groupe de travail sur l'égalité des genres (GTÉG)

### Mandat

**Mandat** La raison d'être du Groupe de travail sur l'égalité des genres (GTÉG) du CanSFE est de renforcer la capacité des acteurs canadiens et de leurs partenaires mondiaux. Le GTÉG agit **comme groupe consultatif technique et comme ressource** auprès du secteur de la coopération mondiale, en mettant un accent particulier sur les approches sexotransformatrices et fondées sur les droits dans les programmes de santé mondiale.

**Fonctions et responsabilités** Le GTÉG conseillera et soutiendra le personnel du CanSFE et assurera un leadership au sein du vaste partenariat du CanSFE. Ces conseils et ce leadership seront axés sur les points suivants :

- Encourager la collaboration entre les membres du CanSFE pour faire progresser les objectifs communs en matière d'égalité des genres et de santé.
- Créer des occasions de dialogue pour les membres et associé-es du CanSFE afin d'établir une base commune et de bonifier le leadership sur les meilleures pratiques et les pratiques innovantes pour l'avancement de l'égalité des genres et de la santé.
- Contribuer à cartographier la capacité des membres du CanSFE en matière d'égalité des genres et identifier les forces, les défis et les occasions d'apprentissage et de collaboration.
- Participer à des occasions d'apprentissage sur l'égalité des genres et en offrir, notamment sous forme d'atelier et de développement d'outils en ligne axés sur les approches sexotransformatrices pour les programmes de santé.
- Offrir des conseils quant à l'élaboration de principes d'égalité des genres et sexotransformateurs pour les programmes pour le réseau du CanSFE, en consultation avec les membres et associé-es du CanSFE.
- Explorer de nouvelles occasions de recherche conjointe, d'apprentissage et de plaidoyer sur l'égalité des genres et les programmes de santé sexotransformateurs.

Travailler avec d'autres groupes de travail du CanSFE, dont le Groupe de travail sur les politiques et la mobilisation des parties prenantes (GTPMPP), le Groupe de travail sur les paramètres de mesure (GTPM) et le Groupe de travail sur la mobilisation du public (GTMP) pour s'assurer que l'égalité des genres

soit une optique intersectionnelle appliquée à l'ensemble du travail du CanSFE.

**Date d'établissement** Juin 2018

**Dernière révision** Novembre 2021

**Coordination** Le secrétariat du CanSFE sera responsable de l'administration du groupe. Les membres du GTÉG peuvent élire les membres ayant une fonction de direction (comme président·e ou coprésident·e) ou nommer des membres dans des sous-groupes.

**Adhésion et exigences** Le GTÉG est composé de membres permanent·es et ad hoc.

**Membres permanent·es**

Les candidatures sont acceptées sur une base continue. Les nouveaux et nouvelles membres sont accepté·es à la discrétion du secrétariat, en consultation avec les membres actuel·les. Le GTÉG est composé d'individus représentant, dans la mesure du possible, une diversité de partenaires du CanSFE en ce qui a trait à la taille de l'organisation, la langue, la région canadienne, la visée du programme et l'emplacement.

Pour être membre du GTÉG, un individu doit être :

- Employé ou conseiller d'une organisation membre en règle du CanSFE; ou
- Associé en règle du CanSFE; ou
- Invité à se joindre au GTÉG à la discrétion du secrétariat du CanSFE.

Les membres permanent·es sont habituellement des leaders d'opinion et des praticien·nes d'expérience qui possèdent une importante expertise dans diverses disciplines, dont la recherche, la politique, le plaidoyer, le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et les programmes axés sur l'égalité des genres. De plus, les membres occupent normalement un poste décisionnel au sein de l'organisation membre ou ont la capacité d'influencer les décisions en ce qui a trait aux programmes sexotransformateurs. Toutefois, les membres sont accepté·es dans le GTÉG en fonction de leur expertise individuelle et non en fonction de l'expertise de l'organisation qu'ils ou elles représentent. Par conséquent, les membres doivent avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour contribuer de façon indépendante aux objectifs du groupe.

Les membres permanent·es changeront de temps à autre pour atteindre un nombre raisonnable, selon le GTÉG. Les membres permanent·es sont tenus de

participer à au moins 60 % des réunions et de faire preuve d'une présence régulière et active. Une fois par année, le secrétariat demandera aux membres qui ne répondent pas à ces critères s'ils ou elles souhaitent rester membres. Les individus incapables de respecter ces critères pourraient être invités par le secrétariat à participer plutôt en tant que membres ad hoc.

### **Membres ad hoc**

Pour atteindre les objectifs du GTÉG, des membres ad hoc peuvent être invité·es à participer à des réunions du GTÉG pendant un certain temps, afin d'offrir une direction ou de contribuer à des projets précis, des initiatives, des sous-groupes ou des discussions. Le CanSFE pourrait contacter des individus ou des organisations pour les inviter à participer, ou nommer un·e candidat·e possédant une expertise pertinente. Le nombre de membres ad hoc participant·es variera selon les activités et les besoins du GTÉG.

### **Président·e / Coprésident·es**

- Le GTÉG cherche à avoir deux coprésident·es sélectionné·es parmi les membres du GTÉG.
- Les personnes qui occuperont ces fonctions auront un mandat d'un à trois ans.
- Les ancien·nes coprésident·es seront invité·es à continuer à ce titre pendant une période limitée pour faciliter la transition des coprésident·es nouvellement élu·es.
- Aucun·e membre du GTÉG ne sera coprésident·e pendant plus de trois ans. S'il ou elle souhaite redevenir coprésident·e, son nouveau mandat ne peut être consécutif au précédent.
- L'élection du président, de la présidente ou des coprésident·es :
  - Les coprésident·es seront élu·es par le GTÉG en fonction de leur intérêt et du consensus du groupe.
  - Sur une base annuelle (avril), le secrétariat du CanSFE confirmera si le/la président·e ou les coprésident·es resteront en place, et solliciteront des candidatures aux postes, le cas échéant.
- Tâches du/de la président·e ou des coprésident·es :
  - Présider les réunions mensuelles du GTÉG.
  - Assurer le leadership nécessaire à la réalisation du mandat du GTÉG et à son succès.
  - Consulter le personnel du CanSFE pour accepter de nouveaux ou nouvelles membres au sein du GTÉG.
  - Communiquer avec le personnel du CanSFE pour élaborer l'ordre du jour et les résultats visés des réunions.
  - Offrir des conseils stratégiques et des commentaires au personnel du CanSFE entre les réunions du GTÉG en ce qui a trait aux volets du plan de travail du CanSFE axés

sur l'égalité des genres.

Représenter le GTÉG et parler au nom de ses membres, au besoin et comme prescrit par le GTÉG.

**Fréquence des réunions** Réunions mensuelles et réunions additionnelles au besoin.

**Format des réunions** Le GTÉG est un Groupe de travail virtuel. Les réunions se déroulent par vidéoconférence, et occasionnellement en personne, au besoin. La collaboration avec d'autres groupes de travail du CanSFE sera organisée si possible et approprié.